

Comité de Gestion Adaptative – A propos d'éventuels conflits d'intérêts
Philippe Mourguiart

J'ai tout d'abord été surpris d'apprendre que chaque membre du Comité d'Experts sur la Gestion Adaptative devait exposer l'existence d'éventuels conflits d'intérêts pouvant altérer ses décisions. Je considère en effet, peut-être un peu naïvement, qu'un scientifique est nécessairement objectif et impartial. Pour certains, cela n'est donc pas si évident que cela.

Du coup, j'ai été amené à réfléchir sur cette notion de conflits d'intérêts. Ma conclusion est que ce concept ne s'applique qu'aux seuls « ultras » de 2 clans souvent mis en opposition : « protectionnistes » et « chasseurs ».

Il est clair qu'un anti-chasse éprouverait les plus grandes difficultés à participer dans un tel groupe de travail, ayant du mal à accepter l'idée qu'un animal puisse être tout simplement un gibier. Ce n'est absolument pas mon cas.

Côté chasseur, pour moi, la question n'a même pas de sens. Un vrai chasseur, passionné comme la plupart d'entre eux, comprendra aisément que des mesures de limitations de prélèvement soient prises si, en effet, la chasse est responsable de la diminution des populations. Son intérêt n'est-il pas de voir des chasses durables s'installer ?

Mon métier actuel, conseiller scientifique à la Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, association agréée protection de l'environnement, consiste bien souvent à travailler sur les environnements au travers de modèles biologiques (espèces ou groupement d'espèces, chassables ou pas, comme le chevreuil ou les oiseaux d'eau) et leurs évolutions respectives (facteurs du milieu, démographie, etc.).

Au final, je considère ne pas avoir de conflits d'intérêts pouvant interférer avec mon travail de recherche.